

Avis de Soutenance

Monsieur YOUSSEU SECK

DROIT



Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'incidence de la démarche de performance sur le contrôle parlementaire des États membres de l'UEMOA

dirigés par Monsieur Philippe SAUNIER et Monsieur Nicaise MEDE

Soutenance prévue le **mardi 17 décembre 2024** à 14h00

Lieu : Avenue Doyen Louis Trotabas, Université Cote d'Azur (06000)

Salle : du conseil

Composition du jury proposé

| | | |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| M. Philippe SAUNIER | Université Côte d'Azur | Directeur de thèse |
| M. Jean-Marc PEYRICAL | Université de Paris Saclay | Rapporteur |
| Mme Sophie PEREZ | Université de Toulon | Rapporteure |
| M. NICAISE MEDE | Université Abomey-Calavi | Co-directeur de thèse |

Mots-clés : contrôle parlementaire, incidence, démarche de performance, UEMOA,

Résumé :

Dans le souci d'optimisation des dépenses publiques et dans une large mesure la recherche d'une croissance économique inclusive est placée sous le sceau de l'efficacité, de la transparence et du contrôle approfondi des politiques publiques par leur régularité juridique et leur impact sur le sort du citoyen (contribuable, usager et client). Il est donc nécessaire de rompre avec les pratiques du passé reposant sur une logique budgétivore, doublée d'une opacité et d'un laxisme hors normes, par une nouvelle approche de gouvernance financière publique axée sur la performance dans la programmation, l'élaboration, l'exécution et le contrôle des budgets publics. Ce changement paradigmatique a été possible au sein de l'UEMOA, sous l'impulsion des bailleurs de fonds, avec l'imposition des plans, politiques et programmes respectifs plus ou moins porteurs d'une efficacité certaine ou relative. Cet ensemble « stratégique » s'est juridiquement traduit par l'adoption d'un second cadre harmonisé des finances publiques en 2009. Ce cadre inspiré de la loi organique relative aux lois de finances de 2001 place l'efficacité budgétaire au cœur de l'action publique notamment la maîtrise des dépenses publiques. Mais ce n'est pas une simple réforme de gestion publique, il serait aussi pertinent d'étudier l'incidence de celle-ci sur le contrôle parlementaire, d'en relever ses apports considérables et d'en révéler ses écueils persistants.